

DECRET N° 2013-75 DU 19 FEVRIER 2013

portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la loi n° 2005-30 du 10 avril 2006 relative à la protection du droit d'auteur et des droits voisins en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2007-115 du 09 mars 2007 portant approbation des Statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.)
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2013

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Tonafa Jean TAMADAHO**, représentant les auteurs et compositeurs de musique traditionnelle ;
- Monsieur **Coffi Aimé Eric THOSSOU**, représentant les auteurs et compositeurs de musique moderne ;
- Monsieur **Henri Dagbédji HESSOU**, représentant les écrivains, critiques littéraires et auteurs dramatiques ;
- Monsieur **Euloge BEO AGUIAR**, représentant les artistes interprètes ou exécutants d'œuvres dramatiques et de la danse ;
- Monsieur **Serge Dieudonné YEOU**, représentant les réalisateurs et metteurs en scène ;
- Monsieur **Codjo Luc KOFFI**, représentant les producteurs d'œuvres de l'esprit ;
- Monsieur **Hodonou Hervé ALLADAYE**, représentant les artistes plasticiens ;
- Monsieur **Souleymane SALAOU**, représentant les artistes interprètes ou exécutants de musique ;
- Monsieur **Césaire AGOSSA**, représentant les organismes de radiodiffusion ou de télévision ;
- Monsieur **Samson Alcide KOUNASSO**, Architecte-Aménagiste, représentant les Architectes ;
- Monsieur **Innocent ASSOGBA**, Conseiller Technique Juridique, représentant le Ministre en charge de la Culture ;
- Madame **Alphonsine-Michèle MEDEGAN épouse FASSINOU**, Directrice de la législation, de la codification et des Sceaux, représentant le Ministre en charge de la Justice ;
- Monsieur **Etienne KPOSSOU**, Ingénieur des Textiles en service à l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI), représentant le Ministre en charge de l'Industrie ;
- Monsieur **Didier Magloire AMOUSSOU**, représentant le Ministre en charge des Finances ;

Monsieur **Elias HOUNSOU**, délégué du personnel du BU.BE.DR.A.

Article 2 : Monsieur **Coffi Aimé Eric THOSSOU**, titulaire de droit d'auteur, représentant les auteurs et compositeurs de musique moderne, est nommé, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, Président du Conseil d'Administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BU.BE.DR.A.).

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2010-346 du 18 Juillet 2010 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du BUBEDRA, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



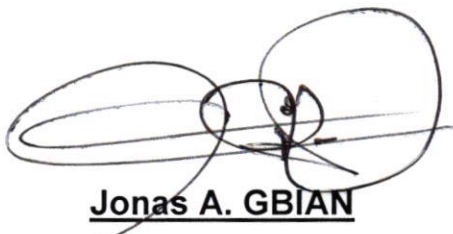
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social



Pascal Irenée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas A. GBIAN

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme,



Jean-Michel ABIMBOLA

Ampliations : PR 6 AN 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MCAAT 4 AUTRES MINISTRES 23 SGG 2
DGBM-DCF-DGTC-P-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 DCONGB-DGCST-INSAE-IGE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 - INTERRESSES 15 BUBEDRA 1 JO 1